

Lily of the Valley

Version : CLP Référence : BO 12b

1/7

Date de révision: 01/02/16

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements (CE) N° 1907/2006, (CE) N°1272/2008 et (CE) N°453/2010

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

#### 1.1. Identification de produit

Nom commercial : Muguet 12b

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue: composition parfumante.

N'est pas destinée à l'usage personnel sous cette forme ou concentration.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Latitude Nature Le Fournies

81350 ANDOUQUE

France

Tél: 05 63 47 21 81

Web www.latitudenature.com E-mail : info@latitudenature.com

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Non concerné

# 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification GHS

(LégislationCLP)

EDI2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2 EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2

SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

SS1B Sensibilisation cutanée 1B

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 - Contient <nom de la substance sensibilisante>Cinnamyl alcohol,

alpha-Methyl-3,4-methylene-dioxyhydrocinnamic aldehyde (MMDHCA), dl-Citronellol, Geranyl acetate, 3 and 4-(4-Hydroxy-4-methylpentyl) -3-cyclohexene-1-carboxaldehyde. Peut produire une réaction allergique

Description : Mélange de matières premières d'origine naturelle et synthétique.

# 2.2. Elements d'étiquetage

# Classification GHS

(LégislationCLP)



Lily of the Valley

Version : CLP Référence : BO 12b

Date de révision: 01/02/16

Mention d'avertissement : ATTENTION

EDI2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2 EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2

SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

SS1B Sensibilisation cutanée 1B

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

EUH208 - Contient <nom de la substance sensibilisante>Cinnamyl alcohol, alpha-Methyl-3,4-methylene-dioxyhydrocinnamic aldehyde (MMDHCA), dl-Citronellol, Geranyl acetate, 3 and 4-(4-Hydroxy-4-methylpentyl) -3-cyclohexene-1-carboxaldehyde. Peut produire une réaction allergique





# 2.3. Autres dangers

Contient dl-Citronellol,Benzyl benzoate,3 and 4-(4-Hydroxy-4-methylpentyl)
-3-cyclohexene-1-carboxaldehyde,Geranyl acetate,alpha-Methyl-3,4-methylene-dioxyhydrocinnamic
aldehyde (MMDHCA),alpha-Amylcinnamic aldehyde (ACA),p-tert-Butyl-alpha-methylhydrocinnamic
aldehyde (Lilial)

# 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# 3.1. Substances

#### Non concerné

#### 3.2. Mélanges

Matière	C.A.S	EINECS	Symbole danger	Pourcentage %
Dimethyl benzyl carbinyl acetate (alpha,alpha-Dimethylphenethyl acetate)	151-05-3	205-781-3	EHC3 - H412	[ 5-10 ]
Linalool	78-70-6	201-134-4	EDI2, SCI2 - H315, H319	[ 5-10 ]
Phenylethyl alcohol	60-12-8	200-456-2	ATO4, EDI2 - H302, H319	[ 5-10 ]
Tetrahydro-2-isobutyl-4-methyl-pyran-4-ol	63500-71-0	405-040-6	EDI2 - H319	[ 5-10 ]
dl-Citronellol	106-22-9	203-375-0	EDI2, SCI2, SS1B - H315, H317, H319	[ 5-10 ]
3 and 4-(4-Hydroxy-4-methylpentyl) -3-cyclohexene-1-carboxaldehyde	31906-04-4	250-863-4	SS1B - H317	[ 0-5 ]
Benzyl acetate	140-11-4	205-399-7	EHC3 - H412	[ 0-5 ]
Benzyl benzoate	120-51-4	204-402-9	ATO4, EHA1, EHC2 - H302, H400, H411	[ 0-5 ]



Lily of the Valley

Version : CLP Référence : BO 12b

Date de révision : 01/02/16

Cinnamyl alcohol	104-54-1	203-212-3	SS1B - H317	[ 0-5 ]
Geranyl acetate	105-87-3	203-341-5	EHC3, SCI2, SS1B - H315, H317, H412	[ 0-5 ]
Indole	120-72-9	204-420-7	ATD3, ATO4 - H302, H311	[ 0-5 ]
alpha-Methyl-3,4-methylene-dioxyhydrocinnami c aldehyde (MMDHCA)	1205-17-0	214-881-6	EHC2, SS1B - H317, H411	[ 0-5 ]
4. PREMIERS SECOURS				

# 4.1. Description des premiers secours

Non concerné

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non concerné

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contact avec la peau : Laver immediatemment et abondamment avec de l'eau et du savon.Rincer ensuite à l'eau claire

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupieres ouvertes) puis lavage avec une

lotion occulaire type Dacryosérum.Si trouble consulter un ophtamologue. **En cas d'ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Vêtements souillés: Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'aprés décontamination.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

CO2, Poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité: Le produit n'est pas inflammable..

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

### 6. MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux equipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peu être nécessaire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénétre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

### 6.4. Référence à d'autres sections



Lily of the Valley

Version : CLP Référence : BO 12b

Date de révision : 01/02/16

#### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

# 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver uniquement dans le recipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- A l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil

#### Conditions de stockage:

A température fraîche et constante, autour de 15 °C, à l'abri de toute source de chaleur, de l'air et de la lumière

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire , de fumer et avant de quitter le travail

#### 8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Non concerné

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique :** Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

#### Equipements de protection individuelle :

- -Protection des mains : Porter des gants.
- -Protection des yeux : Protection non requise si l'on maintient une ventilation suffisante.
- -Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- -Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : Incolore à jaune pâle

Odeur : Fleurie, muguet

Point éclair :

Densité relative (d20/20) : **[0.9117 ; 0.9490]**Indice de réfraction @ 20°C : **[1.4741 ; 1.5039]** 

#### 9.2. Autres informations

Non concerné

#### 10. STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1. Réactivité

Non concerné



Lily of the Valley

Version : CLP Référence : BO 12b

Date de révision : 01/02/16

# 10.2. Stabilité chimique

Non concerné

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non concerné

10.4. Conditions à éviter

Non concerné

10.5. Matières incompatibles

Non concerné

10.6. Produits de décomposition dangereux

**Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme. **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Informations Toxicité Aigue :

<u>Orale</u>

4 478,68 (Déterminée)

<u>Inhalation</u>

Non Déterminée

<u>Cutanée</u>

Matière non classée

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non concerné

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non concerné

12.4. Mobilité dans le sol

Non concerné

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non concerné

12.6. Autres effets néfastes

Non concerné

#### 13. ELIMINATION

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagéres. Ne pas laisser pénétrer dans les



Lily of the Valley

Version : CLP Référence : BO 12b

Date de révision : 01/02/16

égouts.

Emballages non nettoyés: Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

#### 14.1. Numéro ONU

ADR: Non concerné IMDG:Non concerné IATA:Non concerné

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR: Non concerné IMDG:Non concerné IATA:Non concerné

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR: Non concerné IMDG:Non concerné IATA:Non concerné

# 14.4. Groupe d'emballage

ADR: Non concerné IMDG:Non concerné IATA:Non concerné

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG: Non concerné

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non concerné

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

#### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

# 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Contient matières R43 3 and 4-(4-Hydroxy-4-methylpentyl) -3-cyclohexene-1-carboxaldehyde, Cinnamyl alcohol, dl-Citronellol : Peut provoquer des allergies.

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



Version : CLP Référence : BO 12b

Date de révision: 01/02/16

# Lily of the Valley

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Fiche de Données de sécurité selon 2001/58/CEE.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

L'attention de l'utilisateur est attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lesquels il a été conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes.

Listedespointsmodifiés: 2.1 2.2 2.3 3.2 11.1 14.1 14.2 14.3 14.4 14.5